



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 17725

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de M. le ministre du logement sur les risques qui pèsent actuellement quant à l'évolution du 1 p. 100 logement. Créée afin de faciliter l'accès à la propriété des salariés des entreprises, cette collecte a un rôle social évident. Elle est déjà aujourd'hui fortement détournée de ce rôle initial puisque seulement 0,45 p. 100 de ces sommes sont affectées à l'acquisition de logement, les 0,55 p. 100 restant servant à financer une partie du Fonds national d'aide au logement. Il semble que les projets du Gouvernement soient d'augmenter encore ce prélèvement afin de combler le déficit du FNAL. Une telle mesure aura pour conséquence de diminuer les trésoreries des organismes collecteurs tels les CIL et de porter atteinte à la fois à la construction de logements mais aussi à l'accès des familles à revenus modestes. En conséquence, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour éviter l'amputation supplémentaire du 1 p. 100 logement.

Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accès à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

Données clés

Auteur : [Mme Hostalier Françoise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17725

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1994, page 4244

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5186